



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 12/07/16

Reçu en Préfecture le : 13/07/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 11 juillet 2016
D-2016/281

Aujourd'hui 11 juillet 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Mr Nicolas BRUGERE (présent à partir de 16h30)

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Alain SILVESTRE

**Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
(ICPE). Société CEREXAGRI - BASSENS. Augmentation
de capacité de l'unité de diffusion de soufre.
Enquête Publique - Avis du Conseil Municipal.**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société CEREXAGRI exploite depuis de nombreuses années un site de production et de stockage de produits agro pharmaceutiques, principalement des produits soufrés, sur la zone industrielle de Bassens 14 avenue Manon Cormier.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, assujettie à la directive SEVESO III, seuil haut.

Par arrêté préfectoral complémentaire du 25 mai 2015, la Société CEREXAGRI a été autorisée à exploiter un fondoir à soufre pour une capacité de 4000 tonnes par an. Il s'agit de purifier des rebuts soufrés en provenance du gisement de Lacq qui seront utilisés pour la production CEREXAGRI. Compte tenu des besoins spécifiques de l'usine évalués à 6000 tonnes, mais aussi du gisement de soufre disponible à purifier la Société CEREXAGRI demande à être autorisée à traiter 20 000 tonnes par an. Les 14 000 tonnes de soufre purifié non utilisées sur Bassens seraient alors transférées sur une autre unité CEREXAGRI, à proximité de Marseille.

L'augmentation de capacité de l'unité de fusion-filtration du soufre, ne nécessite pas d'installation supplémentaire ni un stockage accru, mais seulement une durée de fonctionnement supérieure (passage de 120 à 280 jours par an). Cette augmentation de production serait limitée à 3 années, le temps de traiter le stock de soufre à purifier disponible à Lacq.

Compte tenu de l'augmentation de capacité, mais aussi des évolutions réglementaires (création de la rubrique 3340 à la nomenclature ICPE) un dossier d'autorisation d'exploiter a été demandé par les services préfectoraux. Une enquête publique est organisée à la Mairie de Bassens du 7 juin au 8 juillet 2016. Les communes dont Bordeaux, situées dans un rayon de 3 km sont invitées à formuler un avis.

L'autorité environnementale a procédé à une analyse critique des études mises à l'enquête publique. Elle considère au regard des enjeux du territoire et des impacts potentiels que la conception du projet et les mesures d'évitement et de réduction des impacts sont cohérentes et proportionnées. Le pétitionnaire fait usage des meilleures techniques disponibles pour limiter les rejets atmosphériques et envisager un impact négligeable sur l'environnement et la santé publique.

En effet, après filtration sur charbon actif les rejets en SO₂ du fondoir à soufre n'augmenterait que de 0,17 % les rejets de l'ensemble du site.

Compte tenu des éléments précédents, mais aussi du caractère a priori temporaire de l'installation considérée, déjà mise en service, je vous propose de formuler, Mesdames, Messieurs, un avis favorable assortie des réserves suivantes :

- réaliser un contrôle régulier des émissions atmosphériques avec transmission des résultats aux communes concernées par la présente enquête publique. Ces résultats conditionnant une montée en puissance par palier de l'installation.
- accorder une autorisation d'augmentation de la capacité du four de fusion, limitée à la seule période nécessaire à la prise en charge des déchets soufrés du gisement de Lacq.
- mettre en place un plan de gestion de la circulation et du stationnement des poids lourds desservant l'établissement, évitant les zones d'habitat dense.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Amendement proposé reprenant les réserves de la commune de Bassens, de la DREAL et du groupe écologiste

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 11 juillet 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID